

### **Point 3 : Communication sur la reprise des formations transverses et l'impact de l'état d'urgence sanitaire sur les formations en 2020**

#### **1. Les formations transverses ont repris de manière progressive depuis début juin selon des conditions sanitaires exigeantes.**

Les formations transverses ont repris depuis le 8 juin sur les sites des prestataires. Les formations présentielle se concentrent sur les formations essentielles au fonctionnement des services (formations réglementaires, habilitantes et certifiantes, ou indispensables à la prise de poste).

La reprise de ces formations implique de mettre en œuvre des conditions sanitaires strictes et des mesures de prévention suivant les recommandations de la MISST (gestes barrières, distanciation sociale, port du masque, etc.). Les prestataires communiquent leur PRA avec les conditions sanitaires associées. Celles-ci sont systématiquement transmises aux directions afin qu'elles en informent leurs agents avant tout départ en formation.

La réouverture des Centres de formation Lobau et Mornay est programmée, a priori, fin août (le centre Mornay étant réservé jusqu'à mi-juillet pour le déroulement des épreuves de recrutement). Pour les formations opérées en régie sur ces sites, la DRH établit un protocole sanitaire qui sera largement communiqué aux directions et aux apprenants.

Les apprenants devront impérativement porter un masque à leur arrivée et pendant la formation, au risque de ne pas être acceptés en formation en conformité avec les protocoles sanitaires.

#### **2. Une priorisation importante est opérée sur la programmation du second semestre 2020**

Le gel de 3 mois  $\frac{1}{2}$  d'activité de formation (sur les 8 mois qui composent habituellement une année de formation), combiné aux mesures de prévention qu'impose la situation actuelle (division par deux du nombre des apprenants dans chaque session), génèrent une réduction de la capacité opérationnelle à former sur le catalogue transverse de formations de la Ville de l'ordre de 70% en 2020.

Ainsi, sur les 28 000 places programmées au Plan de Formation 2020, la DRH prévoit d'en maintenir a minima 9 800, et plus si d'autres modalités de formation peuvent être développées. La priorisation a été communiquée aux directions.

#### **3. Dans ce contexte inédit, l'expérimentation de la formation à distance, lorsqu'elle est possible et adaptée, constitue une opportunité pour continuer à former.**

Le recours à des nouvelles modalités de formation est expérimenté par la DRH et les directions pour proposer une alternative ou un complément à l'offre présentielle mais aussi pour développer de nouveaux usages de la formation. Elles constituent l'élément central de la stratégie « Paris Ville Apprenante » présentée en Comité Technique Central le 24 avril 2020.

Comme les formations présentielles, les formations à distance ont l'objet d'un décompte de temps de formation sur temps de travail.

Chaque expérimentation fait l'objet d'une étude préalable spécifique sur l'adéquation de tout ou partie du format à distance par rapport aux objectifs pédagogiques, la faisabilité technique (conditions d'accessibilité et de connexion des apprenants aux outils) et l'accompagnement nécessaire des apprenants (information, modalité de suivi de la formation, évaluation etc.).

Parmi les expérimentations majeures programmées en 2020, la DRH lancera la semaine du 22 juin la préparation au concours des secrétaires administratifs 2021, qu'elle ne pourra pas maintenir dans les conditions présentes habituelles, le test d'accès à la préparation n'ayant pu se tenir en avril.

Afin de conserver l'accompagnement des agents, la DRH proposera, de manière exceptionnelle en 2020, cette préparation sous un format complètement dématérialisé. Les contenus (supports de cours, annales, devoirs et corrigés types, quizz d'évaluation, webinars de méthodologie, etc.) seront progressivement mis à disposition sur Ville@pp, la plate-forme de formation à distance de la Ville, selon un cadencement qui permettra de garder une logique de progression de parcours. Des classes virtuelles seront diffusées à partir de la rentrée pour compléter la mise à disposition de contenus.

Les 320 agents de la Ville initialement inscrits au test pourront bénéficier exceptionnellement en 2020 de 35 heures chacun de temps de formation pour suivre la préparation.

La mise en œuvre de ce format resserré est concomitante avec une simplification des épreuves votée récemment par le Conseil de Paris (une seule épreuve de cas pratique). Il s'adresse à un public pour qui l'ordinateur est l'outil quotidien de travail et s'inscrit dans la logique d'une mise à disposition et une consultation ouverte des contenus des préparations à l'ensemble des collaborateurs de la Ville entamée en 2019.

Comme les années précédentes, tous les admissibles pourront bénéficier d'entraînement (à distance ou en présentiel selon l'évolution de la situation sanitaire et les capacités opérationnelles) pour l'entretien avec le jury.